



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	33
Membres excusés et représentés	15
Membres absent non représenté.....	1



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX,

Questions orales

Groupe Saint-Maur Avenir

1/- Où en êtes-vous de l'application de la décision de la CAA de Paris du 14 février 2024 vous enjoignant d'accorder la protection fonctionnelle à l'agent concernée ?

2/- Quel est le coût estimé pour la réhabilitation du cinéma 4 Delta ? Quel est l'horizon prévu pour sa réouverture ?

Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne

1/- La ville s'est-elle constituée partie civile pour le procès du promoteur Dos Santos (affaire de l'architecte décédé) pour l'audience du 26/05 ? Sera-t-elle représentée à l'audience ?

2/- Y-a-t-il un projet de rénovation pour la piscine des canetons ?

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Désigne Carole DRAI, Secrétaire de séance.

Unanimité

Etaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire, Mme Carole DRAI, M. Germain ROESCH, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, M. Gilles CHERIER, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Pascale MOORTGAT, Maire-Adjoint

M. Sylvain BERRIOS, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Aurélien PREVOT, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Josseline VESCHAMBRE, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, Mme Dominique SOULIS qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Jean-Marc BRETON qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Pierre GUILLARD qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Marion COHEN SKALLI qui a donné pouvoir à M. Aurélien PREVOT, Mme Peggy D'HAHIER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Bruno BISMUTH, Mme Dominique BLÉHAUT qui a donné pouvoir à M. Philippe CIPRIANO, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à M. Gilles CHERIER, Mme Céline VERCELLONI qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Était absent non représenté : M. Laurent DUBOIS.

Au cours de la séance : M. Gilles CHERIER sort au point n°12 puis entre au point n°16.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2025**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Sécurité de proximité : actualisation du règlement intérieur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Approuve la réactualisation du règlement intérieur du CLSPD

Autorise le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives au CLSPD et à la Stratégie Territoriale.

Majorité

41 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

FINANCES COMMUNALES

4. **Contestation de la taxe dite "SRU" infligée à la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au titre de l'année 2025**

Prend acte de la reprise par l'Etat, depuis le 14 janvier 2021, de l'ensemble des compétences d'urbanisme de la Ville (instruction des permis de construire de 4 logements et plus, Droit de préemption urbain) ;

Rappelle la particularité de la Ville, de son cadre de vie plébiscité par les habitants, du respect des exigences environnementales, de son histoire et de son identité et la nécessaire prise en compte du risque majeur d'inondation pour plus d'un tiers des habitants de la commune en cas de crue centennale ;

Rappelle son attachement aux principes d'un urbanisme maîtrisé et à taille humaine, fixés dans le cadre du Plan local d'urbanisme (PLU) en 2017 et intégrés au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) adopté le 12 décembre 2023 ;

Confirme à ce titre son opposition à la mise en œuvre d'un droit de préemption urbain (DPU) renforcé car il implique la désignation de quartiers préalablement définis à destination exclusive du logement social, en particulier au sein des quartiers pavillonnaires ;

Constate qu'il résulte de la reprise de l'instruction et de la délivrance des permis de construire et du transfert du droit de préemption urbain que l'Etat est le seul responsable de la production de logements locatifs sociaux de la commune ;

Constate que l'Etat décide seul de l'agrément des logements sociaux ;

Constate que l'Etat n'a pas rempli ses objectifs de production de logements sociaux qu'il a lui-même fixés ;

Constate que l'Etat est responsable, depuis 2021, du ralentissement de la dynamique de la production de logements sociaux impulsée par la Ville ;

Demande dans ces conditions le remboursement de tout prélèvement de la commune au titre de l'article 55 de la loi dite « SRU » dont l'application relève désormais de l'Etat ;

Demande la restitution de l'ensemble des compétences en matière d'urbanisme permettant à la Ville d'agir efficacement sur la production de logements dans le respect de l'identité de Saint-Maur et du choix de ses habitants d'un urbanisme à taille humaine ;

Réitère la volonté municipale de signer un Nouveau Contrat de mixité sociale (NCMS) prenant en compte un objectif fixé sur le flux de production de logements locatifs sociaux, restituant l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Ville, baissant la majoration du prélèvement et respectant notre urbanisme à taille humaine assurant une égalité de traitement des logements sociaux et des logements en accession ;

Soutient le Maire de Saint-Maur dans toutes les démarches nécessaires à la contestation de ce prélèvement injustifié, notamment un recours gracieux et hiérarchique.

Majorité

41 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

5. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès des services de l'Etat pour l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025**

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat pour l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour les projets de réhabilitation des cours et du plateau d'évolution du groupe scolaire Parc Est et pour l'aménagement de la rue Baratte Cholet et de ses abords.

Unanimité

6. **Aliénation de matériels et véhicules**

Constate que ces matériels et véhicules (liste jointe) ne sont plus utiles au service public.

Prononce leur désaffectation du domaine public.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à les mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire AGORASTORE (ex Webenchères) sur Internet.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

7. **Modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents, présentées en annexe 1, avec effet au **1er juin 2025**.

Dit que ces modifications seront intégrées au tableau des effectifs des emplois permanents présenté annuellement lors de l'adoption du prochain budget primitif 2026.

Dit que les crédits nécessaires à l'application de ces mesures sont prévus et inscrits au budget de l'exercice en cours.

Majorité

40 Pour

8 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ)

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

8. **Saint-Maur Ville Durable - Charte de partenariat entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et les buralistes en faveur de la lutte contre la pollution des mégots**

Approuve le principe de la Charte de partenariat avec les buralistes de la Ville,

Approuve la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ce partenariat,

Autorise Monsieur le Maire à signer la charte avec les buralistes volontaires.

Unanimité

9. **Retour de la baignade en Marne : convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour les profils de baignade**

Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes, en vue de la passation d'un marché pour l'accompagnement à la réouverture des sites de baignade, comprenant l'élaboration et l'actualisation des profils de baignade, figurant en annexe.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Unanimité

10. **Saint-Maur Ville Durable - Approbation du projet de Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue Marne Confluence 2025-2030**

Approuve le projet de Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue Marne Confluence 2025-2030, ci-annexé ;

S'engage à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue Marne Confluence 2025-2030 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action pour lesquelles la Ville de Saint-Maur-des-Fossés est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de 9 450 000 € HT ;

Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat et les documents correspondants ;

Emet un avis favorable à la signature du Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue Marne Confluence 2025-2030 et la mise en œuvre du plan d'action proposé ;

Reconnaît le Syndicat Marne Vive comme structure porteuse de l'animation du contrat.

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

11. **Tarifs des séjours jeunesse (été 2025)**

Approuve les tarifs applicables pour chacun des séjours jeunesse de l'été 2025, tels que présentés ci-dessus, établis selon la grille municipale du quotient familial.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

12. **Projet de convention de partenariat entre la Ville et l'EPIC Théâtre & Cinémas pour la réhabilitation du Cinéma Les 4 Delta**

Approuve le principe d'accompagnement de l'EPIC Théâtre & Cinémas à travers la mobilisation des services municipaux de la Ville.

Approuve le projet de convention définissant les modalités de ce partenariat.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

13. **Convention de partenariat portant sur la brochure de la saison culturelle 2025-2026 entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et l'EPIC "Théâtre et Cinémas de Saint-Maur"**

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'EPIC "Théâtre et Cinémas de Saint-Maur" portant sur la brochure de la saison culturelle 2025-2026.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Unanimité

14. **Approbation convention d'engagement type entre la ville de Saint-Maur et les musiciens invités au Festival "Scène et Jardin" du Conservatoire à Rayonnement Régional**

Adopte le projet de convention entre la Ville et les artistes pour le Festival "Scène et Jardin" du Conservatoire à Rayonnement Régional des 23, 24 et 25 mai 2025.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Unanimité

15. **Convention avec l'artiste Olivier Crépin pour son œuvre "La cabane des souvenirs" dans le cadre de l'événement l'Art au jardin.**

Adopte le projet de convention entre l'artiste Olivier Crépin et la Ville de Saint-Maur.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Unanimité

16. **Approbation d'une convention de partenariat avec l'ÉPIC "Théâtre et cinémas de Saint-Maur" et la Fondation Septodont pour l'attribution d'une subvention pour le projet "Avignon, Enfants à l'honneur"**

Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'ÉPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » pour le projet « Avignon, Enfants à l'honneur ».

Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, l'ÉPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » et la Fondation Septodont pour le projet « Avignon, Enfants à l'honneur ».

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au projet.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

17. **Projet de convention de partenariat pour la création d'un cabinet médical au sein du QPV les Rives de la Marne**

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la ville, l'EPT Paris Est Marne&Bois et le bailleur I3F pour la création d'un cabinet médical au sein du QPV des Rives de la Marne.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au projet.

Unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

18. **Bilan du plan de soutien à l'ESS "Saint-Maur, ville d'initiatives solidaires"**

Prend acte du bilan du Plan de soutien et de développement de l'Economie Sociale et Solidaire « Saint-Maur, ville d'initiatives solidaires ».

Dont acte

MARCHES PUBLICS

19. **Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France**

Approuve la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Unanimité

20. **Réussite éducative : adhésion de la ville au groupement de commandes pour l'acquisition d'un espace numérique de travail pour les écoles de la Ville**

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition d'un espace numérique de travail pour les écoles de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'annexe 1 de ladite convention, valant certificat d'adhésion.

Unanimité

COMMUNICATIONS

21. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-17, L2122-19, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

22. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

La séance est levée à